



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1784

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Croix Rousse Métiers d'Art pour son programme d'actions 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Madame Gelas

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthelémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yéréman.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

## **Séance publique du 25 octobre 2010**

### **Délibération n° 2010-1784**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Croix Rousse Métiers d'Art pour son programme d'actions 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat. La Communauté urbaine de Lyon intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur pour lui donner les moyens de réussir.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine de Lyon souhaite apporter son soutien à l'Association Lyon Croix-Rousse Métiers d'Art pour son action d'appui aux jeunes entreprises des Métiers d'Art.

#### **Présentation de l'association**

Lyon Croix-Rousse Métiers d'Art est une association de type loi 1901, créée en 1997 afin de fédérer les différents métiers d'art présents à la Croix-Rousse, créer une synergie et appuyer le démarrage des artisans travaillant dans la création et/ou la restauration de mobilier et d'objets : doreur, tapissier, céramiste, vitrailliste, etc.

Les objectifs de l'association sont :

- de créer un réseau de professionnels et d'animer une action d'appui opérationnel au service du développement des entreprises adhérentes,
- d'assurer la promotion des métiers d'art en organisant périodiquement des manifestations : journées portes ouvertes, participation aux salons et foires consacrés aux métiers d'art, animations locales, démonstrations de savoir-faire, etc.

#### **Plan d'actions 2010**

L'association dispose de 20 ateliers dont 3 sont situés dans une pépinière d'entreprises dédiée, comprenant bureaux, lieux de production et lieux d'exposition (Lyon 4<sup>e</sup>). Les difficultés de commercialisation et de rentabilité peuvent être récurrentes dans ce type d'activité et sont accentuées par le déficit de formation initiale en communication, commerce et comptabilité (compétences de base de l'entrepreneur).

Il s'agit donc de mettre en place un programme de formation, en partenariat avec la Chambre de métiers du Rhône, en s'appuyant notamment sur ses réseaux d'experts :

- *formation comptable et suivi* : mise en place d'un diagnostic comptable sur l'activité et travail autour du plan d'affaire (existant ou à construire) ; mise en place de tableaux de bord et suivi mensuel de l'activité,

- *formation commerciale et outils informatiques* : analyse des besoins et évaluation des moyens en termes de communication (outil de promotion, mode de communication, participation à des salons, actions mutualisées de prospection,...). En fonction de l'analyse, plusieurs groupes de niveau seront constitués pour la mise en place de certains outils. L'expérience apportée par les entrepreneurs les plus expérimentés sera mise en avant,

- *complément de formation professionnelle* : en lien avec la Chambre de métiers et les ateliers d'art de France, il s'agira de valider les acquis des entrepreneurs en pépinière. La méthodologie s'appuiera sur le partage d'expérience avec des professionnels dans le cadre de stages ou de participations à des salons.

- *mise en réseau* : mise en place d'un parrainage dans le cadre de la participation à des salons professionnels ; travail de préparation, de participation et d'évaluation aux salons professionnels mutualisés.

### Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 8 500 € pour l'année 2010. L'Association Lyon Croix-Rousse métiers d'art n'a pas reçu de subvention de la part de la Communauté urbaine de Lyon en 2009.

*Budget prévisionnel 2010 (en €)*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
formation professionnelle	1 500 €	autofinancement	3 300 €
formation comptabilité/gestion	3 300 €	Communauté urbaine de Lyon	8 500 €
complément formation comptabilité/gestion	500 €		
formation communication	5 000 €		
mise en réseau/partage d'expérience	1 500 €		
<b>Total</b>	<b>11 800 €</b>		<b>11 800 €</b>

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 500 € au profit de l'Association Lyon Croix Rousse Métiers d'Art dans le cadre de son dispositif d'appui à la création d'entreprises pour l'année 2010.

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association Lyon Croix Rousse Métiers d'Art, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0757 - selon l'échéancier suivant :

- 6 800 € en 2010,
- 1 700 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.**